

L'an deux mille dix-sept et le dix-neuf octobre, le Conseil de la Communauté d'agglomération du bassin de Thau, légalement convoqué le 12 Octobre 2017, s'est réuni au sein de la Salle des rencontres de Villeveyrac (34560) Route de Clermont l'Hérault à 18 heures, sous la présidence de Monsieur François Commeinhes, Président.

Étaient présents :

François COMMEINHES, Antoine DE RINALDO, Yves MICHEL, Pierre BOULDOIRE, Gérard CANOVAS, Norbert CHAPLIN, Francis VEAUTE, Emile ANFOSSO, Christophe DURAND, Jacques ADGÉ, Sébastien ANDRAL, Gérard ARNAL, Blandine AUTHIE, Véronique CALUEBA-RIZZOLO (jusqu'à la délibération n° 2017-221 incluse, procuration donnée ensuite à M. SAVY), Gérard CASTAN, Anne DE-GRAVE, Francis DI STEFANO, Christèle ESPINASSE, Marie Christine FABRE DE ROUSSAC, Geneviève FEUILLASSIER (jusqu'à la délibération n° 2017-226, procuration donnée ensuite à M. CANOVAS), Henry FRICOU, Michel GARCIA, Kévine GOUVERNAYRE, Colette GUIRAUDOU-JAMMA, Lucien LABIT, Claude LEON-CASSAGNE, Loïc LINARES, Mireille LOURDOU, Hervé MERZ, Jean-Louis PATRY, Gérard PRATO, Yolande PUGLISI, Blane ROSAY, Max SAVY, Simone TANT

Étaient absents représentés :

Magali FERRIER à Antoine DE RINALDO, Jean-Claude ARAGON à Yves MICHEL, Nathalie CABROL à Henry FRICOU, Tho CANDORE-PELIZZA à Blandine AUTHIE, Dominique CHABANEL-VIÉ à François COMMEINHES, Marie DE LA FOREST à Anne DE-GRAVE, Nathalie GLAUDE à Claude LEON-CASSAGNE, François LIBERTI à Sébastien ANDRAL, Rudy LLANOS à Emile ANFOSSO, Gérard NAUDIN à Christèle ESPINASSE, Sylvie PRADELLE à Francis VEAUTE, Jean Marie TAILLADE à Gérard CASTAN, Alain VIDAL à Lucien LABIT.

Étaient absents :

Virginie ANGEVIN, Yves PIETRASANTA.

Secrétaire de séance :

Marie Christine FABRE DE ROUSSAC

- I. Désignation du secrétaire de séance
- II. Dossiers soumis à décisions :

2017-219	Schéma départemental d'enseignement musical - Convention avec le Département de l'Hérault Rapporteur : DURAND Christophe	Pour : 48 Contre : 0 Abstention : 0	DELIBERATION ADOPTÉE A L'UNANIMITE
2017-220	M43 - Modification autorisation de programme et autorisation d'engagement - AP n°92182 relative à la fourniture de véhicule standard de transport en commun pour le réseau TAT 2015-2018 - AE 2013 TRANS 01 pour le ramassage scolaire des établissements primaires et maternelles et AE 2014 TRANS 01 concernant la délégation de service public des transports publics urbains 2015-2022 Rapporteur : DE RINALDO Antoine	Pour : 48 Contre : 0 Abstention : 0	DELIBERATION ADOPTÉE A L'UNANIMITE
2017-221	M14 - Mise en place Autorisation de programme / Crédits de paiement n° 9931 "Centre Commercial Ile de Thau" Rapporteur : DE RINALDO Antoine	Pour : 48 Contre : 0 Abstention : 0	DELIBERATION ADOPTÉE A L'UNANIMITE

2017-222	M14 - Mise en place Autorisation de programme / Crédits de paiement n° 9951 "CELIMER" Rapporteur : DE RINALDO Antoine	Pour : 48 Contre : 0 Abstention : 0	DELIBERATION ADOPTÉE A L'UNANIMITE
2017-223	M14 - Mise en place de l'Autorisation de programme/Crédits de paiement n° 983327 "Travaux de confortement des falaises de la Corniche de Sète" Rapporteur : DE RINALDO Antoine	Pour : 48 Contre : 0 Abstention : 0	DELIBERATION ADOPTÉE A L'UNANIMITE
2017-224	Modification tableau des effectifs - Adoption Rapporteur : COMMEINHES François	Pour : 48 Contre : 0 Abstention : 0	DELIBERATION ADOPTÉE A L'UNANIMITE
2017-225	Contrat de ville 2015-2020 - annexe du contrat de ville de l'agglomération du Bassin de Thau - Modification du protocole de préfiguration du projet de renouvellement urbain du quartier prioritaire de l'île de Thau - Adoption - Autorisation de signature Rapporteur : ANFOSSO Emile	Pour : 48 Contre : 0 Abstention : 0	DELIBERATION ADOPTÉE A L'UNANIMITE
2017-226	Création d'une plateforme collaborative innovante dans le domaine des sciences marines ouvert sur la société civile et les entreprises - Projet CELIMER - Attribution d'une subvention d'investissement - Autorisation de signature d'une convention de participation financière Rapporteur : MICHEL Yves	Pour : 48 Contre : 0 Abstention : 0	DELIBERATION ADOPTÉE A L'UNANIMITE
2017-227	Déclaration de projet portant intérêt général de l'opération d'aménagement à vocation économique « Les Eaux Blanches » sur la commune de Sète - Approbation Rapporteur : MICHEL Yves	Pour : 48 Contre : 0 Abstention : 0	DELIBERATION ADOPTÉE A L'UNANIMITE
2017-228	Projet de reconstruction du centre Commercial les Boutiques de Thau à Sète - EPARECA - Attribution d'une subvention d'investissement - Autorisation de signature de la convention partenariale Rapporteur : MICHEL Yves	Pour : 47 Contre : 0 Abstention : 1	DELIBERATION ADOPTÉE A L'UNANIMITE
2017-229	Contrat de délégation de service public pour la gestion et l'exploitation du réseau de transports urbains "Thau Agglo Transports" (T.A.T.) - Avenant n°1 Rapporteur : CHAPLIN Norbert	Pour : 48 Contre : 0 Abstention : 0	DELIBERATION ADOPTÉE A L'UNANIMITE

2017-230	Convention constitutive de groupement de commandes publiques entre le Communauté d'agglomération du bassin de Thau et la ville de Sète pour la réalisation des prestations de collecte et de propreté urbaine - Autorisation de signature Rapporteur : DE RINALDO Antoine	Pour : 33 Contre : 6 Abstention : 9	DELIBERATION ADOPTEE A LA MAJORITE ABSOLUE
2017-231	Travaux sur le réseau d'eaux pluviales - Convention de mandat de maîtrise d'ouvrage concernant les travaux correspondants sur la commune de Vic la Gardiole - Autorisation de signature Rapporteur : COMMEINHES François	Pour : 48 Contre : 0 Abstention : 0	DELIBERATION ADOPTEE A L'UNANIMITE
2017-232	Modalités de mise à disposition de l'étude d'impact et de l'avis de l'autorité environnementale du projet de ZAC Entrée Est Rapporteur : FRICOU Henry	Pour : 48 Contre : 0 Abstention : 0	DELIBERATION ADOPTEE A L'UNANIMITE
2017-233	Communication du rapport d'observations définitives de la Chambre régionale des comptes - ex- CCNBT- exercices 2010 à 2016 Rapporteur : COMMEINHES François	Pour : 48 Contre : 0 Abstention : 0	PREND ACTE

III. Questions diverses,

Plus aucune décision n'étant à l'ordre du jour, la séance est levée à 20h24.

Vu pour être affiché le 26 Octobre 2017 conformément aux dispositions de l'article L.2121-25 du CGCT,

Pour le Président et par délégation,

Frontignan, le 20 Octobre 2017


Patrice Millet,
 Directeur Général des Services de Thau agglo

Conformément aux dispositions de l'article L.2131-1 du Code Général des Collectivités Territoriales, le texte complet des décisions mentionnées ci-dessus sera publié lors du prochain numéro du Recueil des actes administratifs de Sète agglomération méditerranéenne, consultable au sein de l'ensemble des communes membres ainsi qu'au siège de Sète agglomération méditerranéenne (<http://www.agglopoie.fr/>)